



## Budapest, La Reine du Danube



Du 6 au 10 septembre 2024



  
*Preference*

**Preference Travel Team**  
Lic. A 1652

Rue des Francs, 79 bte 4 – 1040 Bruxelles  
Tél : 02/647 30 00 | Fax : 02/647 37 22  
[info@preference.be](mailto:info@preference.be) | [www.preference.be](http://www.preference.be)

# PROGRAMME

BRUXELLES → BUDAPEST

VENDREDI 6 SEPTEMBRE

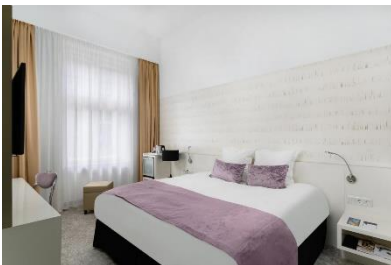
Au milieu de l'après-midi, vol direct de Bruxelles-Zaventem à destination de Budapest avec la compagnie aérienne Brussels Airlines. Arrivée en fin d'après-midi.

Partagée en deux par le Danube (Buda sur la rive droite, Pest sur la rive gauche), la ville regorge de trésors monumentaux et de magnifiques exemples d'Art Nouveau. Il s'agit d'une des plus belles villes d'Europe centrale, connue pour ses antiquaires, ses bains thermaux, ses salons de thé et ses neuf ponts traversant le Danube. Budapest mérite bien son surnom de « Reine du Danube ».



Transfert privé vers l'hôtel **Nemzeti MGallery 4\***. Installation, dîner et nuitée.

Au cœur de la ville, l'hôtel 4\* Nemzeti offre aux visiteurs l'esprit artistique de Budapest. Il est situé sur le grand boulevard de la partie Pest de Budapest, près de nombreux restaurants et attractions touristiques de la ville. Avec ses chambres élégantes, climatisées et bien équipées, le Nemzeti MGallery garantit un séjour agréable et reposant.



Départ en bus pour Buda et son **quartier du Château** et visite du **Bastion des pêcheurs**, de **l'Église Matthias**, et de **l'ancienne place royale**.

L'église Matthias, de son nom Notre-Dame-de-l'Assomption de Budavár, est l'un des principaux sanctuaires catholiques de Budapest. Surnommée église Matthias en l'honneur de Mátyás Hunyadi, elle sert de cadre à sa cérémonie de couronnement et à celles d'autres souverains hongrois.

Le Bastion des pêcheurs offre un splendide panorama sur la ville avec sa jolie promenade de plaisance bordant le quartier du château de Buda.



Déjeuner libre.

L'après-midi, découverte de la **Galerie Nationale hongroise**, située dans le château de Buda et dont la collection a pour vocation de valoriser la production picturale, graphique et sculpturale des artistes hongrois.

Descente en funiculaire et retour du côté de Pest, en traversant le fameux « **Pont des Chaînes** ».

Construit en 1848, le pont Szechenyi, plus connu sous l'appellation « Pont des Chaînes » est l'un des premiers plus grands ponts suspendus édifiés au 19<sup>e</sup> siècle en Europe. Son appellation provient des chaînes qui constituaient les suspentes à sa construction, avant d'être remplacées par le câble à filins d'acier, inventé plus tard. Ce pont fut le premier à relier définitivement les deux rives du Danube. A la fin de la 2<sup>e</sup> guerre mondiale, il fut détruit avec tous les autres ponts de Budapest et reconstruit à l'identique en 1949, 100 ans après sa première inauguration.



Retour à l'hôtel. Dîner dans un restaurant local.

Dans la soirée, embarquement sur un bateau privatisé pour une **mini croisière**.

Retour à l'hôtel et nuitée.

Dans la matinée, départ vers Gödöllő pour visiter **le château Grassalkovich**, la résidence préférée de l'impératrice d'Autriche Sissi.

Le château royal de Gödöllő fut érigé au 18<sup>e</sup> siècle pour le comte Antal Grassalkovich. A la suite de son décès et de celui de son fils, qui n'eut aucun héritier mâle, le château devint la propriété d'une banque belge. Puis, il se transforma en hôpital militaire pendant la guerre austro-prussienne. Ce n'est qu'à la montée des Habsbourg sur le trône royal hongrois que la reine Elisabeth de Wittelsbach (Sissi) pu acquérir le bien et y séjourna régulièrement, loin de la cour impériale austère du château de Schönbrunn. De nos jours, le château est un musée d'une trentaine de pièces à visiter et est impliqué dans un grand nombre d'événements culturels tels que des représentations théâtrales ou concerts.



Retour à Budapest et déjeuner libre.

L'après-midi, direction **l'Opéra National** pour une visite et un **concert privé**.

De style néo-Renaissance, l'opéra de Budapest est un bâtiment monumental. Il fut construit à l'occasion des célébrations du millénaire de l'arrivée des Magyars sur le terrain de l'actuelle Hongrie. Après 9 ans de travaux, l'opéra fut inauguré en 1884.



Retour à l'hôtel. Dîner et nuitée.

Cette journée sera consacrée à la visite de Pest, la ville basse.

Le matin, direction le quartier juif de Budapest comprenant la **Grande Synagogue**, le musée juif, le cimetière, etc.

La Grande synagogue de Budapest, également connue sous le nom de synagogue de la rue Dohány, est la plus grande synagogue d'Europe. Le bâtiment est situé au centre de Pest, dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, l'ancien ghetto de la capitale hongroise. De nos jours, la synagogue joue toujours un rôle central dans la vie culturelle juive de Budapest.



Déjeuner libre.

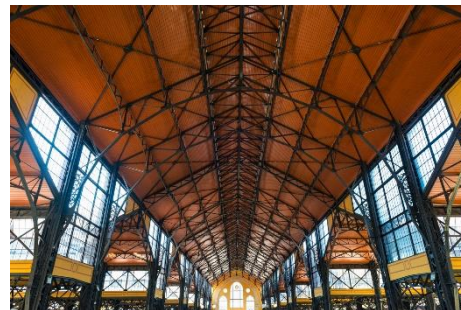
L'après-midi, continuation de la **visite de Pest**, avec sa Basilique Saint Etienne, ses beaux et harmonieux bâtiments de la Place de la Liberté, son avenue Andrassy bordée par l'Opéra national et comparable aux champs Elysées, la place des Héros, etc.



Retour à l'hôtel. Diner dans un restaurant local et nuitée.

Le matin, découverte du plus grand et du plus ancien marché couvert de Budapest : **les Grandes Halles**.

Le marché couvert de Budapest fait partie des incontournables de Pest. Il est le plus vaste et le plus spectaculaire des cinq halles érigées au 19<sup>e</sup> siècle. Construit en 1896 par l'architecte Samu Petz, ce bâtiment au style néo-gothique possède une structure en fer forgé à rivet comme sur la Tour Eiffel. Bien que le marché soit extrêmement populaire auprès des touristes, il reste encore une référence pour de nombreux locaux.



Ensuite, visite du **parlement de Budapest**.

Le Parlement, bâtiment de style éclectique, inspiré en partie par le Parlement londonien, domine les bords du fleuve Danube du côté de Pest. Il fallut 20 ans pour le construire et il possède dix cours intérieures et 691 salles différentes. C'est l'un des plus grands et plus beaux bâtiments du pays, magnifiquement et richement décoré. C'est le siège du gouvernement (sénat) et depuis le 1er janvier 2000, les symboles d'État de jadis, la Sainte Couronne et les insignes du couronnement y sont gardés.



Déjeuner libre.

En milieu d'après-midi, transfert vers l'aéroport pour les formalités d'enregistrement et envol direct à destination de Bruxelles.

Arrivée à Bruxelles en début de soirée.

**- FIN DE VOTRE SEJOUR -**

# Le prix

SUR BASE DE MINIMUM 15 PARTICIPANTS.

## **PRIX PRESTO REDUIT POUR TOUTE INSCRIPTION AVANT LE 15 MAI 2024 (-150€/PERSONNE) :**

LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE : 1.895 €

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : 450 €

## **PRIX NORMAL POUR TOUT INSCRIPTION APRES LE 15 MAI 2024 :**

LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE : 2.045 €

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : 450 €

### **CE PRIX COMPREND :**

- ✍ Les vols directs Bruxelles-Budapest à bord de la compagnie Brussels Airlines.
- ✍ Les taxes d'aéroport (sous réserve de modification par la compagnie aérienne, à ce jour : ± 70,20€)
- ✍ Les transferts et les transports en autocar.
- ✍ Le logement et petits déjeuners à l'hôtel 4\* mentionné (ou similaire).
- ✍ Les dîners tels que mentionnés au programme.
- ✍ Les visites et excursions prévues au programme.
- ✍ Les services d'un guide local francophone.
- ✍ Les entrées aux sites et musées.
- ✍ La taxe de séjour.
- ✍ L'accompagnement Preference - Travel Team.
- ✍ La TVA.

### **CE PRIX NE COMPREND PAS :**

- ✍ Les déjeuners et les boissons.
- ✍ Les différents pourboires et les dépenses personnelles.
- ✍ Les assurances.
- ✍ Les droits de photos et de vidéo sur les sites.

LES PRIX SONT CALCULÉS DE BONNE FOI SUR BASE DES COURS DE CHANGE ET TVA EN DATE DU 08/02/2024

### **REMARQUES IMPORTANTES :**

POUR PARTICIPER A CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ETRE EN POSSESSION D'UNE CARTE D'IDENTITE.  
POUR LES AUTRES NATIONALITES, VEUILLEZ CONTACTER VOTRE AMBASSADE.

**A RENVOYER CHEZ :** **PREFERENCE - TRAVEL TEAM** (Lic. A 1652)  
RUE DES FRANCS, 79 BTE 4 - 1040 BRUXELLES  
TEL: 02/647 30 00 - FAX: 02/647 37 22  
[INFO@PREFERENCE.BE](mailto:INFO@PREFERENCE.BE) | [WWW.PREFERENCE.BE](http://WWW.PREFERENCE.BE)  
*DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 17H (SUR RENDEZ-VOUS)*

JE, SOUSSIGNE(E),

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

N° POSTAL : ..... LOCALITE : .....

TELEPHONE : ..... GSM : ..... FAX : .....

ADRESSE E-MAIL : .....

**RESERVE** ..... **PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE**

**DONNEES PASSAGER N°1** (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LA CARTE D'IDENTITE)

NOM : ..... PRENOM : ..... M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : ..... NATIONALITE : .....

N° DE CARTE D'IDENTITE : ..... DATE D'EMISSION : ..... DATE D'EXPIRATION : .....

**DONNEES PASSAGER N°2** (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LA CARTE D'IDENTITE)

NOM : ..... PRENOM : ..... M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : ..... NATIONALITE : .....

N° DE CARTE D'IDENTITE : ..... DATE D'EMISSION : ..... DATE D'EXPIRATION : .....

**TYPE DE CHAMBRE :**  DOUBLE A 1 LIT  DOUBLE A 2 LITS  DOUBLE A PARTAGER  SINGLE

**EN OPTION : ASSURANCE AUPRES DE « ASSURINCO »**

**ANNULATION - PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER**

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE  
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

**MULTIRISQUE (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES + EPIDEMIES DONT COVID) - PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER**

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE  
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE



SUR BASE DE MINIMUM 15 PARTICIPANTS.

**PRIX :**             **AVANTAGE : PRIX PRESTO JUSQU'AU 15 MAI EN CHAMBRE DOUBLE : 1.895 €/PERS.**

APRÈS LE 15/05, LE PRIX EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **2.045 €/PERS.**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **450 €**

UN ACOMPTE DE **30%** EST PAYABLE A LA RESERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE **KBC** AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 1<sup>ER</sup> AOUT 2024.

**PAIEMENTS:**        **IBAN:** BE92 7440 6349 9223  
                          **SWIFT/BIC:** KREDBEBB  
                          **REFERENCE :** D.3789 BUDAPEST

*EN CAS DE PAIEMENT PAR CARTE DE CRÉDIT, SEULES LES CARTES VISA ET MASTERCARD SONT ACCEPTÉES.*

PAR LA PRESENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE A FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES A FORFAIT (DISPONIBLE A LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION A L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. À UTILISER MES DONNÉES PERSONNELLES DU PRÉSENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTÉ D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT A ..... , LE .....

**SIGNATURE POUR ACCORD :**

La loi du 1<sup>er</sup> décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

#### **1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR**

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

#### **2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT**

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur. En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

#### **3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR**

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

#### **4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR**

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

#### **5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR**

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

#### **6. CESSION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS**

En ce qui concerne la cession du contrat de voyage par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

#### **7. CARNET DE VOYAGE**

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement. En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

#### **8. DOCUMENTS DE VOYAGE**

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

#### **9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION**

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

#### **10. CONSCIENCE DES RISQUES**

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

#### **11. PLAINTES ET LITIGES**

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

#### **12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE**

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière  
par le Fonds de Garantie Voyages®,  
[www.gfg.be](http://www.gfg.be)